



**Personne
compétente
en**

Durée conseillée :

3 jours

Tarif en inter-entreprise :

[nous contacter](#)

Tarif en intra-entreprise :

1100 € HT/ jour / groupe

**prévention/sécurité au
travail**

Référence : **AEC.03**

<https://www.cnfce.com/formation-personne-competente-en-prevention-securite-risques-professionnels>

Formation personne compétente en prévention et sécurité au travail : Prévenir les risques professionnels en entreprise

Quelles sont les missions d'une personne compétente en prévention des risques

professionnels ? L'article L4644-1 du Code du travail stipule que "l'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise". La **personne compétente en prévention et en sécurité** a donc pour mission d'identifier les **risques professionnels (risques physiques, mentaux ou psychosociaux)** dans l'entreprise et de proposer des **mesures de prévention** sur le lieu de travail. Cette formation aura pour objectif de permettre au salarié chargé de la prévention et de la sécurité d'appréhender ses missions efficacement et de répondre aux prérogatives qui lui seront confiées.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les missions de personne compétente en prévention des risques professionnels
- Respecter l'article L4644-1 du Code du travail et être garant de la sécurité sur le lieu de travail
- Devenir acteur de l'identification et de la prévention des risques professionnels (physiques, mentaux, psychosociaux)



Programme

Enseignements théoriques de la formation personne compétente en prévention et sécurité au travail

- Identification des acteurs de la prévention en entreprise
- Appréhender le rôle et les missions de la personne compétente en prévention des risques professionnels :
 - Inspections
 - Etudes de postes
 - Analyse de la pénibilité
 - Contribution au document unique d'évaluation des risques (DUER)
 - Contribution au rapport et programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
 - Rédaction des documents de sécurité : registre de sécurité, documents de vérifications techniques, registre de déclaration d'accidents bénins

Assimiler le fonctionnement et les missions des membres du CHSCT / CSE

- Mise au point sur les droits d'alerte et de retrait
- Mise au point sur les accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles
- Appréhender les facteurs de risques professionnels, les moyens de prévention et de protection :
 - Se tenir informé des obligations réglementaires par facteur de risque
 - Enoncé des ressources documentaires
- Autres mesures concourant à la sécurité (plans de prévention, protocoles de sécurité, autorisations de travail...)
- Assimiler les rôles et les prérogatives des membres du CSE
 - Etudes de cas
 - Etudes de postes in situ

Bilan de la formation personne compétente en prévention et en sécurité



Public & prérequis

Public cible

Employé/ée chargé/e par l'employeur d'assurer la mission de "personne compétente"

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation Personne compétente en prévention/sécurité au travail



Méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
- Support de cours formation personne compétente en prévention/sécurité au travail
- Enseignements théoriques et pratiques

Évaluation des acquis en fin de formation

